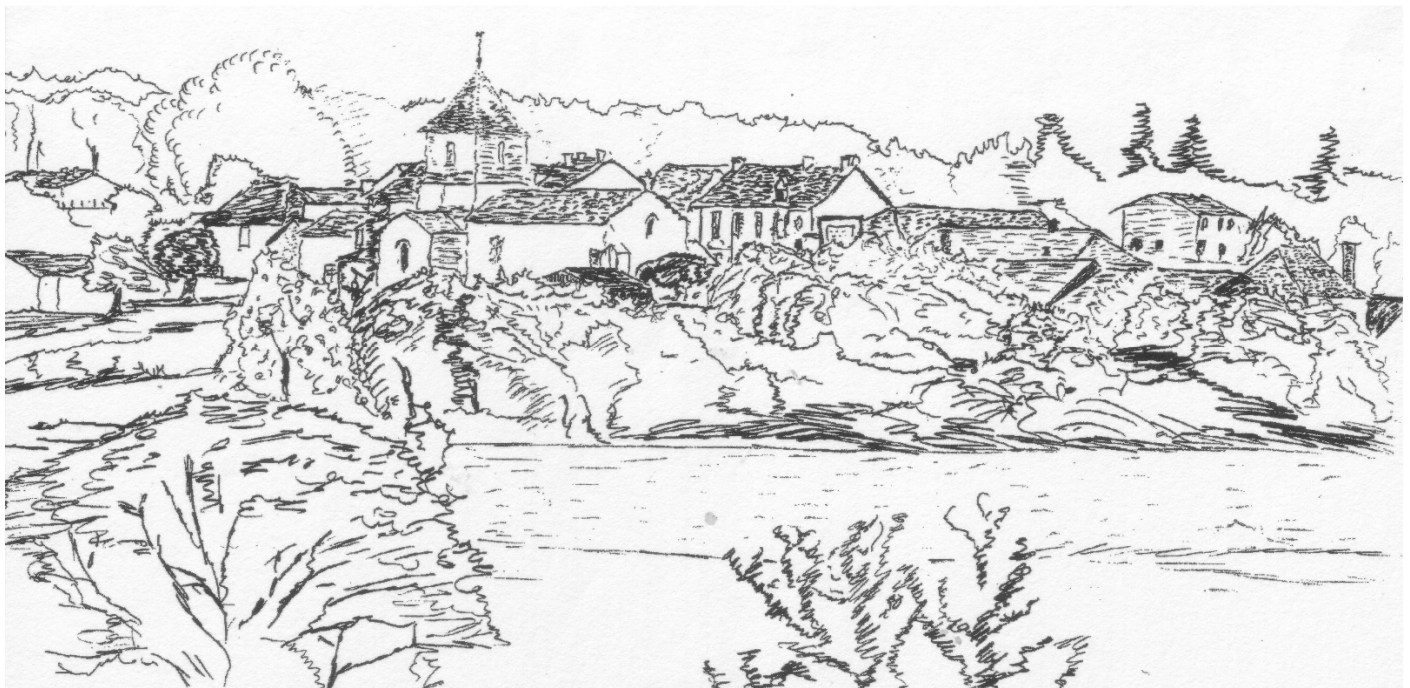
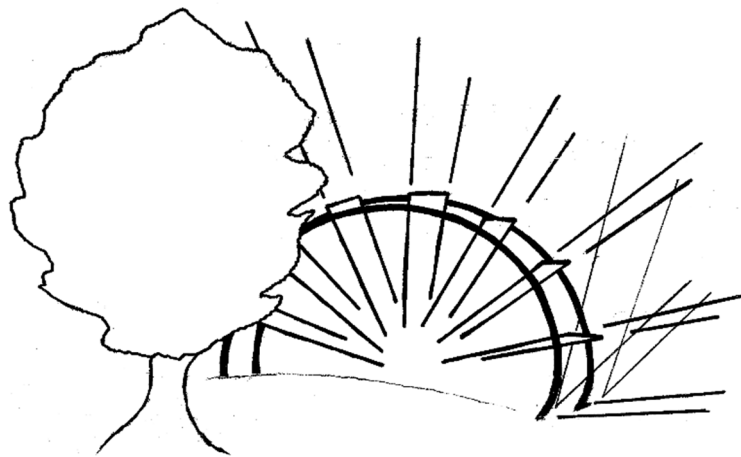


CHALAIS : UN PEU D'HISTOIRE



**Association « Animation e vita dau Pais »
24800 CHALAIS**



Association « Animacion e Vita dau País »
24800 CHALAIS

PRÉAMBULE

Ils s'appellent Catherine, Jean, Noémie, Aubin, Nicole, ou Sicaire ; enfants de leur temps, de ce siècle ou d'un autre, passé ou à venir.

Enfants de malice, d'étonnement et de curiosité, que nous vous proposons de suivre et de devenir, dans une promenade désordonnée, le long des sentiers qui sillonnent les terres et l'histoire de la commune de CHALAIS.

Notre ambition, immense et simple à la fois, est de vous faire aimer ce pays et ses hommes comme nous les aimons.

Car nous croyons, et vous jugerez par vous-mêmes, si c'est à tort ou à raison, qu'un pays appartient moins à ceux qui le possèdent qu'à ceux qui l'aiment.

Car celui qui n'aime que sa possession, n'aime jamais qu'un titre de propriété, et n'a rien à partager.

Car celui qui l'aime, enracine ses mains et sa vie, dans une terre, dure à l'homme qui y vit, mais riche aussi, d'histoires, de cultures et de traditions, d'espérances de partages et d'espoirs.

Les membres de l'Association
« Animacion e vita dau País »
qui ont préparé ce document.

L'EGLISE :

Trois jours de vie. Après la déchirure et la délivrance de la naissance, trois jours de vie passés à découvrir la lumière brutale de la fenêtre, celle changeante du feu dans la cheminée ; trois jours passés à s'imprégner du monde qui vient à elle, qui la submerge ; le monde de la petite métairie où travaillent ses parents et où elle vient de naître. Après trois jours de vie Léonie, portée par sa mère depuis La Pouyade, entre dans l'église de CHALAIS pour y être baptisée.



L'église Saint Agnan est le principal monument du bourg de CHALAIS.

Ce Saint Agnan est le 1^{ier} successeur de Saint Front à l'Evêché de PERIGUEUX au II^e ou au VI^e siècle, selon que l'on se réfère aux antiques traditions du diocèse, ou à de plus récentes datations.

De toute façon, cette dédicace est un indice d'ancienneté de la Paroisse. Selon Laugardière, cette église fut donnée au chapitre de Saint Jean de Cole en 1192 : Elle existait donc déjà à cette époque.

Le monument : Du fait que le clocher, le flanc sud et la façade ont reçu un crépit de ciment, le promeneur ne peut pas forcément soupçonner l'intérêt de cette modeste église de village.

Le chevet et le flanc nord sont restés en pierres naturelles et viennent nous révéler quelques éléments de l'histoire de ce bâtiment. Mais c'est en y pénétrant que l'on peut constater qu'elle a connu manifestement trois grandes campagnes pour sa construction :

- Le chœur et la croisée du clocher, de facture très archaïque, fin du XI^e, tout début du XII^e siècle, en constituent la partie la plus ancienne.
- La nef en forme de halle, de datation indéterminée, peut être contemporaine du chœur.
- Les deux chapelles en forme de transept, des XV^e ou XVI^e siècles.

Les personnages - à l'intérieur deux éléments retiennent l'attention :



- Le Saint Jean-Baptiste, à gauche de l'entrée. Il y a encore quelques années, cette statue était dans son état original, avec la tête du Saint, détachée du corps. La tête ayant été volée par un amateur indélicat, la statue a été restaurée en 2019, et est à nouveau visible, dans son intégrité initiale.



- Une statuette en plâtre de l'Abbé de Lubersac. L'objet n'a pas une grande valeur artistique, mais il rappelle un personnage exceptionnel, qui relie l'histoire de CHALAIS, à celle de la France. En effet Jean François de Lubersac (1729-1792), est né à la forge de Mavaleix. Fils de Pierre, Chevalier, Seigneur de Saint Germain et d'Elisabeth de Garaboeuf, il s'engage dans les ordres. Après des études cléricales à PERIGUEUX, il « monte » à PARIS pour y faire son droit. Entre autres fonctions, il est l'aumônier de Mesdames Victoire et Sophie de France, deux des filles de Louis XV, tantes de Louis XVI. Avec bon nombre de ses confrères, il est emprisonné, au Carmes, où il est massacré le 2 septembre 1792. Il est béatifié par

la suite. Il est sans doute le seul membre du clergé du canton à mourir de mort violente durant la révolution.

La monographie de 1838 : Le clergé cette année-là est invité à décrire sa paroisse. Malheureusement tous les curés ne répondent pas ; mais celui de CHALAIS le fait en des termes étonnants, comme on peut en juger :

- A la question sur les traditions voilà ce qu'il dit : « Les habitants sont très superstitieux, ils croient aux sorciers, veulent savoir d'avance leur bonne ou mauvaise fortune. »
- A celle des mœurs et usages : « Elles sont grossières et sauvages. Le jour du baptême d'un enfant, le parrain et la marraine s'embrassent après la cérémonie, placés exactement sous la cloche de la paroisse, sans quoi l'enfant sera boueux. » Que signifie ce qualificatif ?
- Quant aux fontaines : « Il y a à CHALAIS une fontaine dite de Saint Agnan. Elle a la réputation de guérir toutes les maladies et surtout la teigne. » Le culte des bonnes fontaines, qui nous vient de la plus haute antiquité, est toujours très à l'honneur de nos jours.
- A côté de ces opinions tranchées sur ses ouailles, le Curé de l'époque ne cesse d'être clairvoyant sur les habitants : « 725, tous agriculteurs, de fortune assez médiocre », ou encore « la commune de CHALAIS sera condamnée longtemps à la misère, par l'isolement où elle se trouve. » Il est vrai que l'isolement et l'absence de routes sont des thèmes fréquemment évoqués chez les curés du canton, comme chez les responsables municipaux, d'ailleurs, et ce depuis la révolution.
- Enfin le curé de CHALAIS nous donne quelques renseignements sur les productions agricoles locales : « Seigle, blé, sarrasin, pommes de terre, un peu de maïs, des châtaignes en grande quantité, beaucoup de poisson », un mélange des cultures ancestrales et l'arrivée de ce qui sauvera les gens de la famine, la pomme de terre.

L'inventaire de 1906 : Autre événement marquant la paroisse de CHALAIS, les lois de séparation de l'Eglise et de l'Etat dénonçant le Concordat, sont votées par la troisième république, en 1905. Leur application impose que soit dressé un inventaire des biens des paroisses, notamment ceux des églises. Celui réalisé pour celle de CHALAIS nous permet d'en imaginer l'état.

L'événement a lieu, à CHALAIS, le 22 février 1906. Mr Fargues, percepteur de Jumilhac, est chargé de ce travail, en présence du Curé, Henri BAUNAC.

Celui-ci, avant de laisser le fonctionnaire accomplir sa tâche, élève une vigoureuse protestation : « Ma présence à cet inventaire qui porte atteinte à la conscience, aux droits et à la liberté des catholiques ne s'explique que par le seul motif de défendre les droits de la fabrique. » (Fabrique : Assemblée des chrétiens laïcs, chargée de gérer les biens des paroisses)

On note 47 articles contenus dans la sacristie, dont « une aube, et deux boîtes crémiers, offerts par Mr de Mavaleix », et « deux linges de lustrine rouge fournis par Mme Berger. »

Mr de Mavaleix est un généreux donateur, car l'inventaire fait apparaître qu'il a doté la paroisse de « six chandeliers en cuivre doré, six vases en faïence avec fleurs dorées, un tapis recouvrant les marches de l'autel et même un tableau - descente de croix. »

La rédaction de cet inventaire se termine par une demande de Mr le Curé : « Les objets offerts par les donateurs sont revendiqués par ces derniers, dans le cas où ils ne conserveraient plus leur destination actuelle. »

Cette simple remarque en dit long sur l'état d'esprit de ce temps, et pourrait inspirer une utile réglementation dans un temps où tant d'églises sont pillées de leur contenu ou vidées.

LE CIMETIERE :

L'attention de Luc, élève appliqué mais parfois rêveur, est détournée de l'exercice que vient de donner la maîtresse. Du clocher de l'église voisine le glas répand sa mélodie aux alentours. Luc ne sait pas que cette mélodie qui l'envoûte et le berce est triste. Dehors, à quelques pas, des femmes et des hommes se rassemblent. Ici, dans ce pays, terre noble de paysans, la mort est humaine et respectée ; la mort perpétue ses rites. Maintenant le chemin monte et ralentit encore l'allure du cortège qui progresse doucement vers le cimetière.

Traditionnellement, les cimetières se situent tout autour des églises paroissiales. C'est le cas à CHALAIS.

Mais déjà sous Louis XVI, il est décidé de les transférer hors des agglomérations, pour des raisons évidentes d'hygiène. Pour autant, il faut de nombreuses années pour que l'arrêté de 1776 prenne effet, et les préfets doivent rappeler la loi à plusieurs occasions.

Le 23 décembre 1839 un premier terrain est acheté à Mr Jean CHABAVOY, au lieu-dit du Petit Mas, de 2100 m². La famille GRENOUILLET, des maîtres de forges de Mavaleix, achète la première concession du nouveau cimetière.



La guerre de 14/18 ayant entraîné le décès de 47 enfants de CHALAIS, dont les corps, pour beaucoup sont rapatriés, le cimetière devient trop petit. Mr LEONARD, l'instituteur est chargé le 9 octobre 1921, d'établir un dossier afin d'obtenir son agrandissement. Celui-ci est effectif le 12 août 1922, par l'achat d'une parcelle à Mademoiselle MAGNE.

Le 6 juin 1926, il est décidé de construire un abri en planches, financé par souscription. Le 5 septembre 1934, un second agrandissement est réalisé, par expropriation de Mr TARRADE, courtier en produits agricoles.

LA GARE DE MAVALEIX : UNE AFFAIRE INTERCOMMUNALE

Pierre est heureux. Assis sur le banc de la carriole, il sait que son grand père lui laissera prendre les rênes de cuir pour guider l'attelage dans la grande ligne droite de Mavaleix. Il sait aussi que si, du sud ou du nord, lui parvient en s'amplifiant, les souffles saccadés d'une locomotive, confirmés dans leur rythme par des jets de fumée grise qui s'arrondissent et ondulent au-dessus des taillis, il sait qu'alors il devra rendre ses guides à son grand père. Alors au plaisir de mener l'attelage, se substituera celui d'entendre le vacarme de la machine de fer qui s'arrête, et les clameurs des hommes qui s'affairent pour l'accueillir à la gare de Mavaleix.

Depuis la création de la ligne Limoges - Agen en 1868, les chalaisiens peuvent voir passer le train au passage à niveau de Mavaleix, mais il ne s'y arrête pas.



En 1912, il est décidé d'établir une station de chemin de fer à Mavaleix. Une forme de continuité pour un lieu qui, il y a peu, fabriquait encore le fer. Après tractations avec la compagnie d'Orléans et l'administration, l'affaire remonte au conseil des ministres qui prend la décision de créer la station. Le décret est signé par le Président de la République, Armand FALLIERES à Rambouillet, résidence de villégiature des présidents de la République. Les ministres de l'intérieur et des travaux publics, des postes et des télégraphes, apposent leur signature au bas de ce décret du 6 Septembre 1912.

Celui-ci autorise les deux communes de Chalais et Saint-Jory de Chalais à contracter les emprunts leur permettant de financer le projet. Elles empruntent alors respectivement les sommes de 39100 F, et 78400 F. Soit un total de 117500 F, remboursable en 30 ans. Tous les emprunts légaux sont autorisés : Souscription publique, émission d'obligation au porteur (ne pas dépasser le taux de 3.85 % !),

emprunts à la caisse des Dépôts et Consignation, ou à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, ou encore au Crédit Foncier. Les communes peuvent recourir aussi à l'impôt des centimes additionnels. Rien ne change !

Dans son 2^e article, le décret rajoute que la compagnie d'Orléans peut percevoir des surtaxes sur 30 ans, dont le produit serait reversé aux communes, au prorata de leur contribution à l'établissement de la station.

L'article 3 traite des taxes à percevoir au départ de la station de Mavaleix. Nous entrons ici dans des précisions intéressantes et des distinctions curieuses : Le premier groupe concerné par les services de la station est constitué des voyageurs, de leurs bagages et de leurs chiens. On peut constater qu'il vaut mieux prendre, pour la destination choisie, un aller - retour, car dans ce cas le retour vaut 50% moins cher. Les bagages et les chiens (dans l'ordre du texte) acquittent une taxe d'enregistrement. Le second groupe comprend, toujours dans l'ordre du texte, les messageries, marchandises, denrées, finances, valeurs, objets d'art ; puis les animaux. Tout est précis, les animaux sont divisés en deux catégories : Pour les bœufs, vaches, taureaux, chevaux, mulets, ânes, poulains, bêtes de trait, biches, cerfs et daims, il est perçu une taxe de 0.25 Fr. La taxe totale perçue pour chaque wagon ne doit pas excéder 2 F ; ce qui veut dire qu'on n'y transporte pas plus de 8 bêtes. Pour les veaux, porcs, chevreuils moutons, brebis, agneaux et chèvres on prélève 0.10 F par tête. On envisage donc de pouvoir entasser jusqu'à 20 de ces animaux par voiture. Espérons qu'on ne les envoyait pas loin ! Sont exclus de ces taxes les colis postaux, et les transports réalisés pour le compte de l'état et de la compagnie. Enfin, il est précisé que ces taxes sont applicables aux voyageurs, aux marchandises et aux animaux. Pour les arrivages, c'est le destinataire qui paie.

L'article 4, optimiste, prévoit que si, par hasard, il y a un excédent de recette, on en fait une réserve, jusqu'à concurrence de 5000 F.

La gare de Mavaleix a été vendue par la SNCF en 1995.

LE CHATEAU DE MAVALEIX - LES FAMILLES GARABOEUF DE MAVALEIX ET GRENOUILLET :



Dans le chemin empierré où les branches de noisetiers, d'érables, de hêtres, et d'acacias lui font une ombre épaisse, Mathieu se courbe et appuie de toutes ses forces sur les pédales de son VTT. La verdure défile, les humeurs du sous-bois et la vitesse lui coupent le souffle, l'air qu'il affronte lui fait plisser les paupières.

Le chemin tourne à droite et descend encore. Dans une trouée de la haie de charmes, la toiture noire et brillante du château de Mavaleix intercepte son regard.

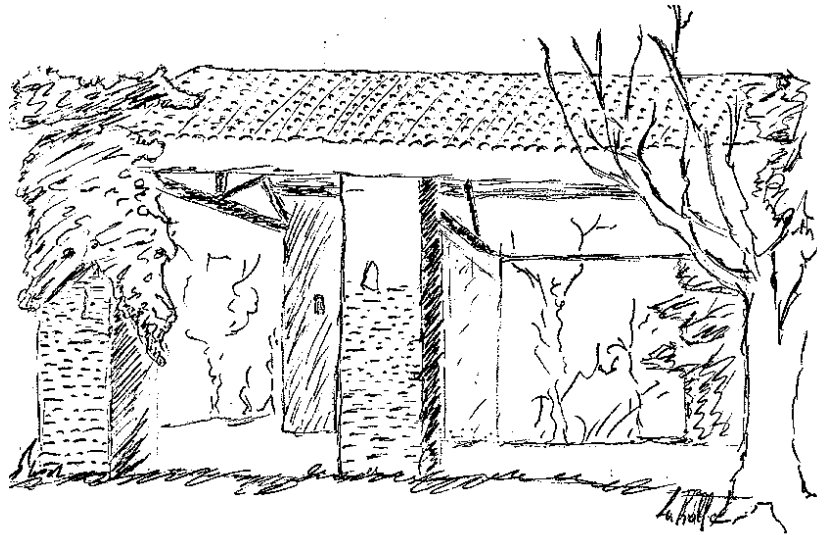
Le château de Mavaleix, à mâchicoulis couronnés de toits pointus, et à tourelles paraît contemporain de celui de Jumilhac (fin du XV^e début du XVI^e siècle). Il appartient initialement à la famille Chapelle de Jumilhac, de laquelle il passe par alliance, dans celle des GARABOEUF. Aimeric de GARABOEUF, écuyer, Seigneur de Puydebaud,



épouse d'après Nadaud, vers 1579, Madeleine CHAPELLE de Jumilhac dont il a un fils, Jean et deux filles, Jeanne et Isabeau, qui se marient à Jean et Jacques de Puiffe, par contrat passé au château de Mavaleix, le 25 septembre 1598. Nous retrouvons plus tard un autre Jean de GARABOEUF, qualifié de Seigneur de Mavaleix, la Valouse et Saint Germain, qui épouse le 14 février 1654, Antoinette d'HAUTEFORT, et qui figure sur le catalogue des gentilshommes du Périgord, en 1665 ». (Bull. S.H.A.P. - Tome 2 - 1875 - LAUGARDIERE)

Au XVII^e siècle une forge est élevée sur les terres du château de Mavaleix. Les Garaboeuf Seigneurs de Mavaleix en sont donc propriétaires attestés de 1600 jusqu'aux environs de la révolution.

En 1761 la Seigneurie comprend 5 métairies (la Bussière, les Guillaumias, les Riveaux, Goiaux et la Porte) 2 moulins (des Combes et du Touroulet) les étangs de la forge et de Goubaret. Vers 1770 la terre de Mavaleix revient à la famille Chapelle de Jumilhac qui la vend à la fin de la révolution à un négociant d'Orléans. En 1809, le haut fourneau est reconstruit. Jean Grenouillet âgé de 30 ans est porté Maître de forge sur les registres communaux en 1812. Dans la 1^{ière} moitié du XIX^e siècle, en pleine production, la forge s'adjoint la fenderie en amont sur la Valouze. A ce moment-là deux étangs barrent la rivière pour animer la fenderie puis le haut fourneau.



Jacques Grenouillet, maire de la commune, propriétaire et Maître de forge se marie à 45 ans avec Anne-Louise Audoin le 28 mai 1827. Il meurt en 1835 et se fait enterrer comme il l'a souhaité, dans les bois de Mavaleix, sur le site d'une charbonnière, entre le château et la Valouze.

Le 19 septembre 1836 Nicolas-Emile Grenouillet, âgé de 25 ans épouse la veuve en premières noces de Jacques Grenouillet. Maire de CHALAIS et conseiller général du canton, il meurt en 1888, après avoir connu le déclin, et probablement la fin des activités de sa forge.

Mais la famille de Mavaleix a la fibre industrielle, et l'on retrouve l'un de ses membres, Maurice de Mavaleix, exploitant à LIMOGES de 1901 jusqu'à 1920 la fabrique de porcelaine Labesse.

LES FORGES :

« L'Angélus sonna bientôt à Saint Paul, puis à Jumilhac, et plus loin à Saint Priest.

En marchant, il me disait que ce pays de bois, de prés, de landes et d'étangs, qui me paraissait bien pauvre, ne l'était pas autant qu'il en avait l'air. Les bois donnaient beaucoup de revenus en feuillard, en charbon ; et toutes les forges du pays qui marchaient faisaient vivre les gens. Outre celles de Grafanaud, de Fayolle et de Montardy, il y avait encore les forges du Gravier, du Teindeix, de Vialette, du Cros, des Fénrières, du Moulin Neuf, de la Barde, de la Meynardie, de Mavaleix. Toutes ces usines, et les hauts fourneaux toujours allumés, étaient une richesse pour le pays et donnaient du travail à une masse de gens : Forgerons, mouleurs, muletiers qui allaient chercher le minerai du côté d'Excideuil, d'Hautefort ; et tout ce monde donnait du débit aux cantines des forges, aux auberges, aux marchands ; aussi le pays était à l'aise. Depuis, ça a bien changé. Toutes ces forges qui entretenaient le bien être dans le pays sont



arrêtées. Les hauts fourneaux sont éteints... Ces forges cachées dans les fonds, où l'on entendait le bruit pressé des martinets, dont les hauts fourneaux dardaient en l'air des langues de feu qui se reflétaient sur l'étang, et dont les portes brillaient dans la nuit comme des gueules enflammées sont désertes. Les roues qui faisaient marcher les marteaux et les soufflets sont arrêtées et pourries ; les tuilées effondrées laissent voir à l'intérieur des poutres noircies ; les murailles tombent, les levées des étangs sont ébréchées et les hauts fourneaux s'écroulent. »

Voilà raconté par Eugène le ROY, dans son roman « Le moulin du Frau », la prospérité, le déclin, et l'arrêt de l'ancienne industrie des forges en Périgord. A CHALAIS, bien des mémoires gardent encore le souvenir tenace, par le témoignage d'aïeux ayant connu les forges et la fenderie de Mavaleix, de cette activité particulièrement importante qui s'est développée pendant des siècles pour s'achever vers 1880, après l'ouverture des frontières aux fers étrangers décidée par l'Empereur.

LES FORGES - QUELQUES MOTS D'EXPLICATIONS TECHNIQUES :

En fait le même mot « forge » désigne deux sites différents mais nécessairement associés :

- Le haut fourneau qui est un four en forme de tour carrée, de 6m de base pour 7m de hauteur environ, que l'on remplit par le sommet, de minerai de fer, de charbon de bois et de castine (pierre calcaire utilisée comme « fondant » pour la réduction du minerai) et qui produit de la fonte sous forme de gueusets de 25 à 50 Kg, ou de gueuses de 650 à 950 Kg.

- La forge, ou forge à fer, ou forge à battre qui transforme la fonte en fer doux. Le travail consiste alors à chauffer la fonte dans un feu d'affinerie ou renardière (cheminée de 1,5m de base et de 2,5m de hauteur), à la battre avec un gros marteau pour la purifier et avec un martinet pour l'étirer. Le fer peut ensuite être dégrossi et mis en forme de tôles ou de barres dans le laminoir.

Les conditions nécessaires au développement de cette activité se trouvent idéalement réunies dans notre région. Les matières premières, avec le minerai de fer, les carrières de castine sont disponibles à proximité dans le Périgord calcaire, et sur place les vastes forêts fournissent le bois pour la production de charbon :

- Les cours d'eau et les nombreux étangs produisent la force motrice.
- Une population nombreuse fournit la main d'œuvre.
- De nombreux débouchés sont ouverts surtout à partir du XVIII^e siècle :
 - Fourniture en matière première des manufactures d'armes voisines (Ruelle, Tulle) pour une production d'artillerie (canons, boulets),
 - les activités coloniales,
 - les besoins agricoles, artisanaux et domestiques (poterie de fonte, chaudière, tourtière).

Le cycle de travail et son organisation dans la société rurale :

Le travail sidérurgique commence au début de l'automne et s'arrête au printemps, après l'épuisement du minerai ou du charbon de bois disponibles, après des difficultés techniques, ou la baisse du niveau des rivières et des étangs. Associée aux grands domaines fonciers qui disposent des droits d'eau, des réserves forestières, de la main d'œuvre et des moyens financiers, cette activité est affermée par le Seigneur au Maître de Forge.

MORAND, Régisseur de la forge de Mavaleix, décrit dans un rapport daté du 15 juin 1774 le travail de la forge :

« Un ouvrage dure de 12 à 18 semaines de 6 jours de travail. Par coulée on fait 6 charges espacées de 2 heures. Chaque coulée nécessite 2,8 tonnes de minerai, 2 tonnes de charbon de bois et 0,5m³ de castine. Les coulées qui durent 12 à 13 heures sont moulées sous la forme d'un triangle isocèle pesant de 600Kg à 850Kg, soit 30 à 37 tonnes de produit par mois pour un total annuel de 80 tonnes. On emploie un tailleur de pierre, un fondeur, deux gardes, un laveur auxquels on fournit en plus du paiement, trois pintes de vin par jour et la bonne chère très communément. »

Outre les compétences d'ouvriers qualifiés cités dans cet extrait et embauchés sur le site même de la forge le temps de la campagne de fonte, les usines à fer font travailler des paysans-ouvriers qui abandonnent vers la mi-août leurs activités agricoles pour assurer les tâches de lavage du minerai, brouettage du charbon de bois, nettoyage des étangs et des biefs... Ils comprennent aussi le monde des charretiers, bûcherons, charbonniers.

Cette activité du « fer » prolonge l'activité agricole des grands domaines, et stabilise leur structure de travail. Ce fonctionnement renforce la cohésion sociale de cette communauté paysanne et s'oppose en fait à une évolution réellement industrielle de cette activité.



De nos forges il reste de nombreux vestiges et quelques témoignages qui nous aident à imaginer, à rêver, dans nos vallées : Le travail et la sueur des ouvriers, le fracas des marteaux, l'odeur de la fumée, mouillée de brume des étangs, son ombre projetée par les flammes et les jets d'étincelles sur les murs de pierre, l'envoûtante union de l'eau et du feu.

« La coulée commençait au moment où l'ouvrier piquait dans le bas du fourneau, alors la fonte en fusion s'échappait comme une grosse crème..., et prenait la forme de gueuses... L'éclat des gueusets diminuait peu à peu, passait au rouge sombre et à la fin de lourds pains de fonte reposaient sur la couche de sable. »

(Témoignage de Suzanne Combescot, extrait de l'ouvrage « Hommes de fer en Périgord au XIX^e siècle » d'Yvon LAMY Ed la Manufacture 1987)

LES CLUZEAUX :

Mathieu poursuit sa promenade en VTT le long du sentier de randonnée. Après le château de Mavaleix, le chemin descend encore, pour devenir plat sur la chaussée de la serve, et absorber l'élan de l'enfant. Mathieu s'arrête, intrigué peut

être par le vol fuyant et coloré d'un Martin pêcheur, parti d'un nénuphar pour se mettre à l'abri de tout regard sur la rive. Déçu de ne pas revoir l'oiseau qui pourtant l'épie de son œil noir, à travers les feuilles, et attend comme lui, Mathieu repart. Plus loin, sur le chemin, il contourne un gros trou : Les vestiges d'un cluzeau.

Les cluzeaux sont tous creusés dans le tuf schisteux et constitués de petites galeries où l'on ne peut progresser que courbé. Celles-ci relient des petites salles rondes où l'on peut à peine se redresser. Le mystère demeure quant à leur origine et leur utilisation, qui date au moins du Moyen-Age et de ses époques troublées.

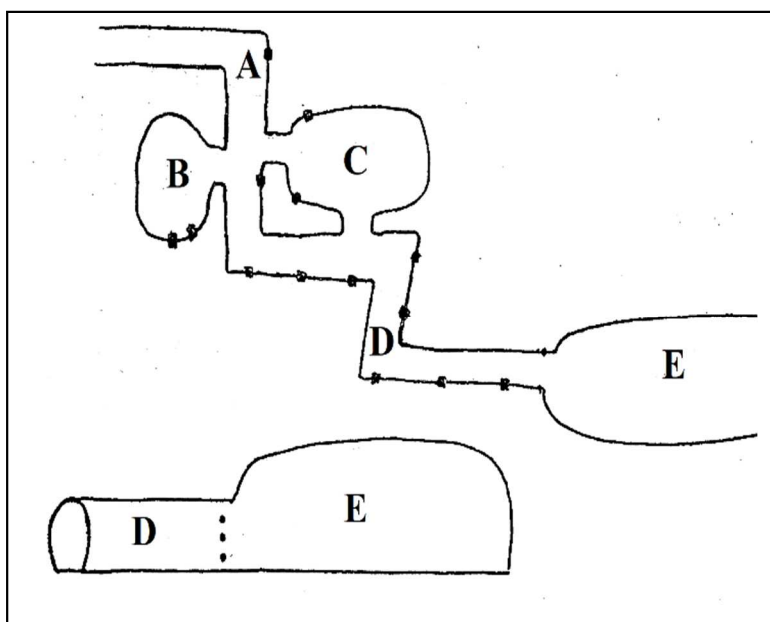
D'après un inventaire fait 1936 on en dénombrait 5 dans le bourg, un seul restant accessible.

- 1^{er} cluzeau : Il part de l'angle nord-ouest de la maison de Mr ARDILLIER, une branche rejoint le puits communal, une autre branche continue sur 20m.
- 2^{ème} cluzeau : Il se trouve sous la maison du maréchal.
- 3^{ème} cluzeau : Il part de l'angle des routes de St JORY et de la COQUILLE.
- 4^{ème} et 5^{ème} cluzeaux : Ils passent certainement sous la route CHALAIS-LA COQUILLE. Les entrées sont côte à côte, et partent du pré de la cure sur le talus de la route ; en 1936 elles ne sont bouchées que très superficiellement.

Sur le territoire de la commune 3 autres cluzeaux sont connus :

Entre les villages de la Gilardie et de Lage, à 500m de ces 2 villages.

- Au sud de Puyrigaud : Ce cluzeau va vers l'ouest.
- Entre Marafret et Mavaleix, à 700m des 2 villages et à 50m du chemin qui les relie, et est orienté vers le sud.



A, D : Couloirs (largeur 0.7m hauteur 1m)

B : « chambre » 1m de hauteur

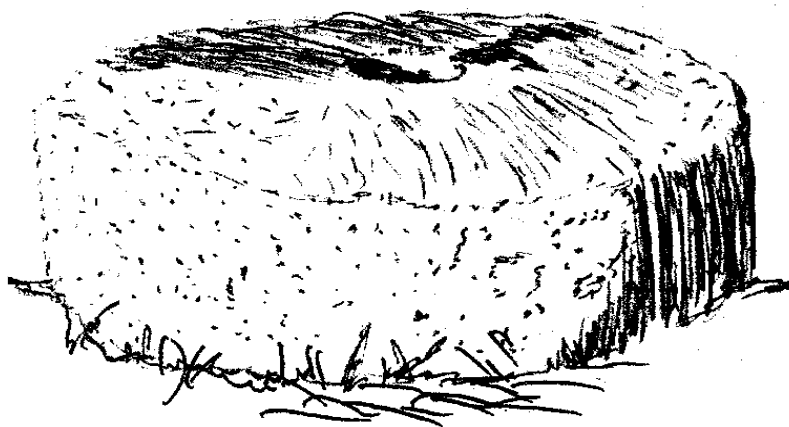
C : « chambre » 1.4m de hauteur

E : « chambre » 2.5m de hauteur

**Plan d'un cluzeau
du bourg de CHALAIS**

LES MOULINS :

Xavier, enfant du futur, comment t'imaginer, comment te décrire ? Sauras-tu jamais les interrogations que tu suscites en nous et parmi celles-ci : Porteras-tu en toi ce pays comme nous le portons nous-mêmes ? Feras-tu un jour la découverte, sur les bords de la Valouse, parmi les ruines d'un de ses moulins, des roues à dents de bois, ensablées, des meules de pierre blanche ?



CHALAIS compte jusqu'à 5 moulins : Sur la Valouse, ceux de Réchignac et de Las Combas, sur le ruisseau de la Pouyade, le moulin du même nom, le moulin de l'étang de Puydebeau et celui du Touroulet. Pour donner une idée de cette activité nous reproduisons ici quelques extraits du contrat passé en 1832, par Jean LONGIERAS pour l'exploitation du moulin de Las Combas, avec le représentant de la Comtesse de Rochechouart :

« Aujourd'hui 3 avril 1832, heure de midi au lieu du moulin de Las Combas commune de CHALEIX, maison d'habitation du meunier. Par devant nous, Jean Antoine FAURE notaire royal ... ont comparu François DEMAISON garde assermenté de la terre de Jumilhac ... Marie PREBOT veuve de Vincent LONGIERAS, et Jean LONGIERAS fils, cultivateur, demeurant ensemble au dit moulin. ... nous ont requis de procéder à l'examen de l'état de situation...

Référant à cette réquisition nous constatons les faits suivants. Les bâtiments du moulin sont :

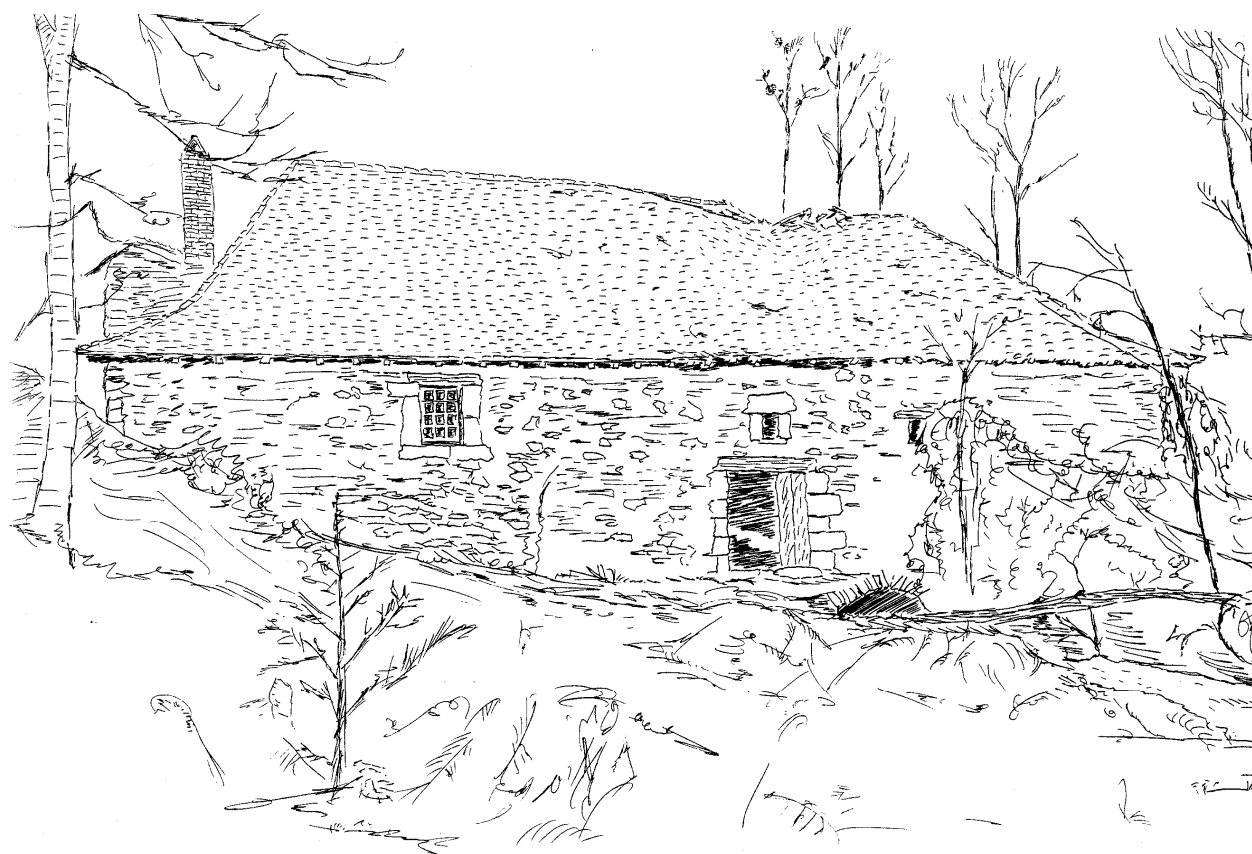
1°) Pour le même toit une chambre à cheminée prenant le soleil à midi ; l'emplacement où sont les 2 moulins, chacun à 2 meules tournantes, et l'écurie des montures nécessaires à l'exploitation du moulin. La chambre d'habitation est séparée du moulin par un mur de refente dans lequel est pratiqué une porte de communication. Quant à l'écurie elle est divisée du reste au moyen d'une cloison de 2 m entier de hauteur, très solidement et nouvellement construite ; une porte un peu moins haute est pratiquée dans cette cloison, cette porte ferme solidement au moyen d'un crochet ...

2°) Un bâtiment servant de fournil ou boulangerie nouvellement consolidé réparé à neuf ; le four ... est en très bon état de réparation.

3°) Autre bâtiment également réparé à neuf et servant de bergerie avec grenier au-dessus, assorti d'une porte neuve ... mais non planché ; cette porte ferme à verrou.

La chambre servant d'habitation n'est bien planchée que sur environ un tiers de son ensemble ; le plancher du plafond est fort mauvais ... le plancher du grenier pour la dite chambre est en assez bon état ; on s'y introduit par une échelle placée dans le bâtiment du moulin. Cet escalier de bois n'a point contremarche et est en fort mauvais état. La porte de communication ... ferme solidement avec serrure clef et loquet ...

Les 2 moulins à blé sont mis en mouvement par la Valouse. Ils sont assortis de 4 meules ...à seigle ... à froment ... »



Les épaisseurs des différentes meules sont alors mesurées et notées, pour permettre le calcul du dédommagement à la fin du fermage ; versé soit par le fermier, soit par le propriétaire dans le cas où les meules, ayant été remplacées, auraient une épaisseur supérieure à celle enregistrée dans l'état des lieux initial.

« Le plancher du pont le long du moulin est neuf et en bon madrier. Le bâtiment où sont les moulins est percé de 2 portes ... Celle du côté de Mavaleix est double ... l'autre qui est au midi n'est point double ... Le grenier à foin pratiqué sur la partie du bâtiment où sont les moulins est dépourvu de plancher ; il se trouve seulement sur les poutres 30 mauvaises planches non clouées. Les murs de tout le bâtiment sont en assez bon état. La charpente et couverture sont en très bon état et parfaitement hors d'eau. La chambre d'habitation est crépie à neuf. Les portes de la bergerie toutes neuves et ferrées à neuf ferment à verrou. Le bief et chenaux et conduits d'eau sont en très bon état de réparation ...

Nous avons greffé le présent procès-verbal le jour même et au lieu dit en présence de Sieur Guillaume MONTET teinturier demeurant au ... Mas et Bernard VIGNAUD charpentier demeurant au Rouchillou commune de Jumilhac qui ont signé ... »

LE MONUMENT AUX MORTS :

Je m'appelle Flora, j'ai 7 ans ; Il novembre ou 8 mai, je ne sais plus, mais ce matin il n'y a pas école. Debout sur la place de l'église, entourée de quelques copines et copains, je regarde à ma droite les personnes qui écoutent, graves et un peu absentes, les discours qui sont lus. Le moment difficile arrive : Celui pendant lequel les enfants ont l'impression que tous les regardent. Les noms gravés sur le monument aux morts sont appelés, un par un, et le groupe des enfants et de ceux qui les entourent répond : « Mort pour la France. »

Si l'on considère qu'au début du siècle la commune compte 880 habitants, dont 200 enfants scolarisés, on peut estimer que le nombre d'hommes de plus de 18 ans qui la peuplent est compris entre 250 à 300 ; de 1914 à 1918 elle en a perdu 47, soit 20% du total de cette catégorie de la population.

Si on applique à la commune les statistiques nationales, on peut encore estimer qu'à ces 47 décès, s'ajouterait le nombre de 100 blessés dont 25 invalides.

Pour les hommes de plus de 18 ans le nombre relatif de morts ou blessés de guerre atteindrait alors le pourcentage effarant de 50%.

La commune aurait ainsi perdu à l'issue de ces 4 années de 25% à 30% de sa main d'œuvre masculine. On mesure ici l'immense impact de cette terrible guerre sur la vie de nos campagnes.

C'est le 10 décembre 1919 qu'est prise la délibération décidant de l'érection d'un monument aux morts, en mémoire des victimes de la Grande Guerre.

On demande à un entrepreneur de THIVIERS, Mr DEDINLASPORTAS, d'établir un devis, qui s'élève à 2000F. Le Maire signe contrat avec l'entrepreneur le 10 juin 1921.

Au terme de ce contrat, l'entrepreneur doit « fournir et faire poser un monument (colonne avec plaque de marbre) en pierre de Pons sur la Place de la République. »

Le 18 août 1921 le projet est accepté par la commission des Monuments Commémoratifs.

Dès lors une souscription est lancée à laquelle participe quelques 40 personnes, rapportant 800F. Alexandre MILERAND, Président de la République (1920/1924) donne son approbation. Le certificat de réception date du 3 décembre 1921.

L'ECOLE :

« De bonne heure, les enfants partent, la pèlerine sur le dos. Pour garder les pieds chauds, ils ont garni leurs sabots d'une bonne épaisseur de foin. Leur mère la Louissette, a placé dans leur musette le repas du midi qu'ils emportent avec eux : Un morceau de pain, du fromage et quelques châtaignes bouillies. Les jours d'hiver, les 2 enfants prendront avec eux une bûche de chêne ou de châtaignier qu'ils mettront dans le poêle de la classe lorsque leur tour viendra. » George-Emmanuel CLANCIER (« La vie quotidienne en Limousin au XIX^e siècle » Edition Hachette)

L'histoire de la « maison d'école » commence, semble-t-il en 1856, date de son installation par la commune dans une maison du bourg pour la somme de 1800F. L'Architecte Départemental Mr BOUILLON écrit : « La position rapprochée de l'église et du presbytère met cette maison sous la surveillance immédiate du Curé de la Paroisse. ».

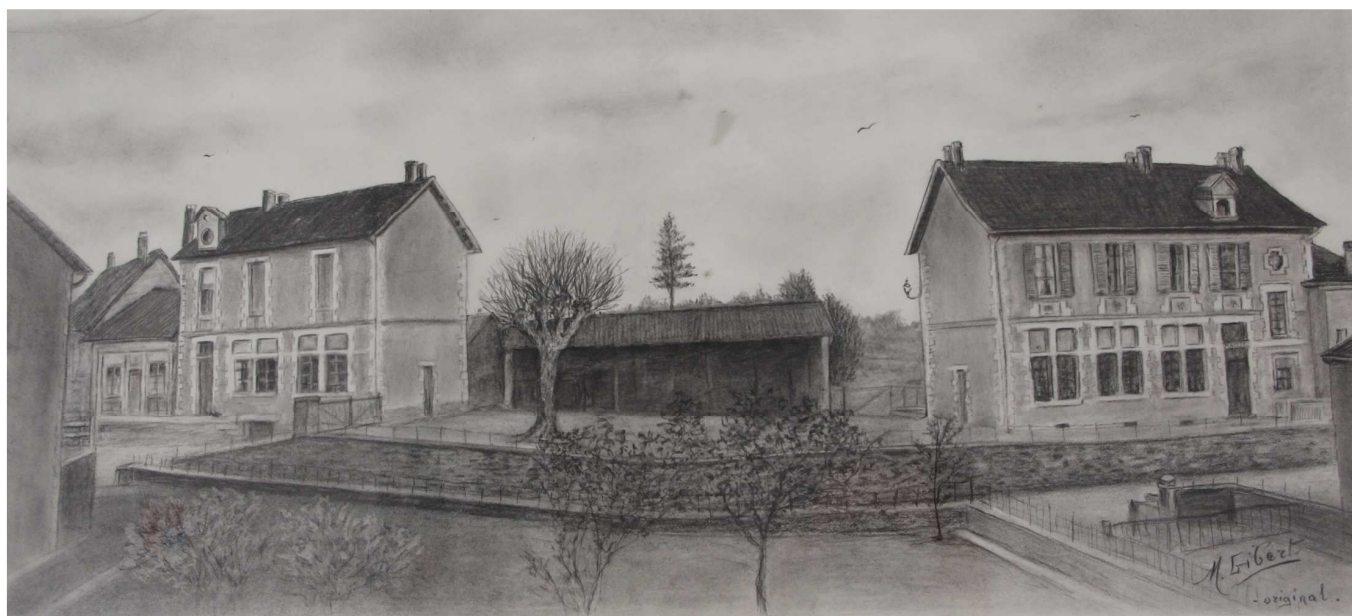
En 1864 des factures attestent de sa clôture et d'une réparation de sa cheminée.

Une autre facture, en 1865, se monte à 1083F. Il est vrai que le Second Empire porte une certaine attention au sujet de l'instruction, comme à ceux de la santé et de l'agriculture.

Cette lière école, qui dépend, apparemment, de l'église, est définitivement acquise en 1870 par la commune, pour la somme de 645F 15 centimes.

C'est en 1881 qu'est décidée la construction d'une école qui serait attribuée aux filles ; en effet il faut attendre cette époque pour que toutes les filles puissent recevoir une instruction publique, à l'égal des garçons.

Le 24 janvier 1886, la décision de construire une maison d'école de garçons et d'une maison d'école de filles est prise ; le Conseil Municipal obtient pour cela du Conseil Général et du Ministère de l'Instruction publique une subvention de 27000F et emprunte la somme complémentaire de 2000F.



En 1905, au cours d'une délibération du Conseil Municipal du 1^{er} juin, il est convenu de doter l'école des garçons d'une étable et d'une volière : Cela peut surprendre, mais il faut rappeler que les enseignants de cette époque suivent des cours d'agriculture, afin d'en propager auprès de leurs élèves, les techniques et améliorations.

Les « Hussards Noirs de la République » ont bien souvent contribué au développement de pays comme le nôtre.

A la même époque, on peut noter cependant, que tous ces enseignants n'ont pas la « main verte » ; ainsi lors d'une autre délibération du Conseil Municipal, Mr MAGNE, Conseiller Municipal, élève une vive protestation concernant l'état dans

lequel se trouve le potager de l'école des filles. Paix aux mânes de l'institutrice mise en cause. Ce qui est intéressant en ce cas, c'est que l'école des filles est dotée d'un jardin potager où l'on cultive des fraises, de l'oseille, des artichauts... Toujours le souci bien utile d'encourager le développement de cultures de subsistance.

En 1913 un préau est construit, et un mur sépare en deux parties, la cour de l'école. De 1941 à 1950, une 3^{ème} classe occupe une pièce du presbytère, puis en 1950, un local neuf contigu à l'école des filles. En 1953 elle est supprimée et le local transformé en cantine. Le regroupement scolaire avec St JORY est réalisé en 1977.

Au début du siècle l'école scolarise 200 enfants, 85 en 1941, une quarantaine dans les années 1990.

Il est 16H30 ; cette heure est jetée contre la ruche école comme une pierre : Les abeilles laborieuses et certaines peut être un peu guerrières, envahissent la cour qui peine à retenir leurs vols et déborde de leurs bourdonnements. De l'autre côté de la barrière, un autre ballet s'organise : Du bourg, des parents ou grands-parents, viennent à pied accompagner le retour de leurs enfants ; d'autres, venant de plus loin, les font monter dans leur voiture ; les cars entament leurs rondes pour déposer chaque enfant à son domicile. Le tout dure environ une heure, puis le bourg est rendu à son calme, en attendant l'angélus.

Tous les enfants du regroupement scolaire intercommunal connaissent cette brutale excitation du bourg, au moment de la sortie de l'école.

Ayant uni leur destin scolaire par ce regroupement, les communes voisines de CHALAIS et Saint JORY de CHALAIS auraient pu, bien avant, unir leur destin tout court, si le sort et les hommes en avaient décidé autrement.

UN PROJET DE REGROUPEMENT ENTRE LES COMMUNES DE St JORY ET CHALAIS :

Le 6 Frimaire An 13, le Préfet RIVET et l'Evêque, par courrier au maire Gabriel FAYE de JUMILHAC, demandent qu'il soit mis en application le décret du 11 Prairial An 13 suggérant que le regroupement des communes contiguës dont la population est peu importante soit étudié. L'objectif étant que les nouvelles communes ainsi constituées aient pour caractéristiques :

- « ... 1°) que le chef-lieu succursale soit central...
- 2°) que la population soit de 1000 à 2000 individus
- 3°) que les limites soient naturelles ... »

Le Curé DUBOUCHAUD est chargé de cette étude pour le canton de JUMILHAC. Ecrivant le 14 octobre 1804 à l'Evêque d'ANGOULEME qui est à ce moment-là aussi celui du Diocèse de PERIGUEUX il ne s'engage guère :

« J'ai l'honneur d'exposer à votre Grandeur qu'étant dans un pays de bois et de forêts comme mon canton est, il ne me paraît pas susceptible d'aucune suppression. Et si votre Grandeur peut et a la bonté d'exaucer mes vœux, elle ne m'en supprimerait ni réunirait aucune, parce que quoiqu'elles paroissent peu fortes par leur population, elles sont cependant très étendues et difficiles à desservir ... Celles sur qui tombe la possibilité d'être réunies ou supprimées sont CHALEIX, St MARIE et FRUGIE ... »

Par une lettre au Citoyen PREFET : *« Le Conseil Général de la commune de CHALAIS » s'oppose vivement à l'éventualité d'un regroupement entre CHALAIS et SAINT JORY DE CHALAIS « qui ne peut être que le fruit de quelque vil égoïste et intrigant qui ne cherche que son intérêt particulier et la domination tyrannique... Les 2 communes sont séparées par une rivière qui s'appelle le Touroulet qui lors de la moindre pluie ... inonde toute la plaine où elle est située... L'église ... de St JORY ... tombe totalement en ruine depuis longtemps, et la nôtre est en bon état en tout... Les mêmes intrigants vous ont exposé que la population de notre commune portée à 800 est exagérée, vous allez en juger vous-même Citoyen PREFET, il y a 200 feux.*

D'ailleurs notre commune a toujours été tranquille et a joui de la paix pour les lois de la République ... et celle de St JORY toujours dans le trouble et agitée par les vils et intrigants, ce qui fait qu'elle est regardée comme une petite République... »

Le PREFET décida après avis du SOUS PREFET de ne pas donner suite à l'éventualité d'un regroupement.

L'ENQUETE BRARD (1835) :

MARTIAL ne peut s'empêcher de froncer les sourcils lorsqu'il découvre le questionnaire envoyé par ce Mr BRARD : Encore quelques tracasseries administratives sans doute ou quelques précisions à apporter pour un meilleur calcul de l'impôt.

Cette nouvelle administration, nous sommes en 1835, est particulièrement zélée pour mettre en place de nouveaux impôts. Enfin, cette journée s'annonçant maussade, autant s'atteler tout de suite à ce travail et en finir au plus vite.

Après quelques questions sur la topographie ou les richesses minières de la commune qu'il expédie en quelques minutes, il précise à la question N° 8 concernant la qualité de l'air : « Celui-ci est généralement pluvieux et que la cause en est l'humidité du sol ».

Et à la question sur l'état des chemins vicinaux : « Ils sont mauvais, bien qu'on ait eu affaire depuis quelques temps à quelques améliorations ».

Bien, passons aux questions sur l'agriculture : La commune a-t-elle des prairies naturelles ? Et leur qualité ? Je pense bien : « Elle n'a que des prairies naturelles et leur culture est très médiocre ».

Quel est approximativement le nombre d'animaux ? « Dix chevaux, quinze ânes, 10 à 15 mulets, 100 bœufs, 60 vaches, 600 moutons, 200 cochons, 20 chèvres qui sont dirigés sur les marchés de THIVIERS et de MIALLET ».

Quels grains cultive-t-on ? « Du froment, du seigle, du blé noir ; on sème environ 30 journaux de froments et 100 journaux pour le seigle ».

En récolte-t-on assez pour que l'on puisse en exporter ou en vendre à d'autres communes ? « La consommation se fait dans la commune, et même elle n'en apporte pas assez ».

Quels légumes cultive-t-on ? « Un peu de raves, haricots, oignons mais beaucoup de pommes de terre ».

Quelle est l'opinion des gens sur l'époque où il convient d'abattre les chênes, l'orme, le peuplier par rapport à l'âge de la lune ? « Depuis janvier jusqu'à fin mars, en lune jeune ».

Bien se dit-il, j'en ai déjà rempli plus de la moitié, voyons la suite.

L'industrie : Y a-t-il quelque fabrique ou manufacture dans la commune et le nombre d'ouvriers ? « L'usine de Mavaleix, 50 ouvriers, et un four à chaux, et un four à tuiles et à briques ».

Fait-on de la toile ? « Il y a 5 petits métiers de campagne ».

Et des sabots et en quel bois ? « En noyer, il en sort peu de la commune ».

La commune a-t-elle des moulins à eau ? « Quatre moulins sur la Valouze et le Touroulet ; le tout nous fait 14 meules et 2 moulins à huile ».

Terminons sur les questions d'hygiène et de santé publique : Les habitants sont-ils en général d'une bonne constitution ? « D'une constitution très médiocre, malades des fièvres ».

Quelle est la composition du pain des cultivateurs ? « Dans le seigle on y met à peu près un quart de pommes de terre ; le blé noir se mange en galettes ou en gâteaux ».

Tous les paysans boivent-ils du vin ou de la piquette ? « En général de l'eau ».

Combien compte-t-on d'ivrognes reconnus comme tels dans la commune ? « Environ une centaine »

Quelles questions vont -y chercher ! J'te jure, enfin !

La commune a-t-elle des matrones ou femmes non brevetées, assistant les femmes en couches ? « Deux ».

Quel est en général, l'âge le plus avancé auquel les habitants parviennent ? « Environ 60 ans ».

Combien compte-t-on de pauvres ne vivant que d'aumônes ? « Une trentaine, le nombre en est toujours à peu près le même ».

Ce travail accompli, MARTIAL ressent une fatigue au niveau du poignet ; aussi il expédie rapidement le paragraphe sur les antiquités et curiosités de la commune : « Je ne connais aucune curiosité ».

Et content d'avoir répondu à l'enquête, il renvoie le tout à la Préfecture.

ÉLÉMENTS HISTORIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES :

CHALAIS compte :

830 habitants en 1800

880 en 1900

515 en 1970

400 en 1980

425 en 1995.

Entre 1788 et 1804, l'étude des registres d'état civil nous permet d'extraire les données suivantes :

La commune compte à cette époque environ 830 habitants, répartis dans les gros hameaux ou villages ; ceux dont les noms reviennent le plus souvent dans les actes sont : Le Mas, Puyrigaud, Marafrêt, Vergnelibert, Sausse, Les Champs, La Pouyade...

L'espérance de vie sur le district est de 30 ans ; à CHALAIS, pour la période étudiée, elle ne dépasse pas 23 ans ; et si la natalité est plus forte en moyenne que la mortalité, la mortalité infantile est considérable : Pour un total de 451 décès, 200 concernent des enfants de moins de 10 ans, et 130 des enfants de moins de 3 ans. Un enfant sur 4 meurt en bas âge.

On se marie plutôt en hiver ou au début de l'été ; parfois très jeune (13 -15 ans) ; les veufs et veuves se remarient souvent entre eux.

On note l'activité ou profession du déclarant, en général « cultivateur ». Mais on peut aussi relever :

Parmi les meuniers :

Guillaume VALADE, à Réchignac,

Aubin RUDEAU à La Pouyade,

GARREAU à Puydebeau.

Parmi les artisans :

Pierre LAPOUYADE, tisserand à La Pouyade,

Jean MARAUD, tisserand à Puyrigaud,

Jean BAPEL, charpentier à Marafrêt.

Parmi les commerçants :

Aubin MAGNE, aubergiste, au bourg,
François MAGNE, marchand.

Parmi les notables on relève :

Pierre VENTOUX DE LA COMBE, dont une fille est enterrée dans
l'église, Procureur du Roi au Puy,
Jean FOURNIER, Procureur de la commune,
Léonard DUBU, chirurgien à Jalinie.

La majorité des habitants étant gens de terre on note :

Jean Baptiste MORAND, fermier au château de MAVALEIX,
Jean PREBOT, laboureur à PUYRIGAUD,
Jean DUMAS, charbonnier à Marafret.

Mais le plus souvent il n'y a pas d'indication de profession ; le mode de faire valoir agricole principal étant le métayage, les familles sont très mobiles, et l'Officier d'état civil ne marque que le nom, sans toujours en respecter l'orthographe, et celui du hameau auquel il se rattache.

Exemple de promotion sociale :

On note en 1793, Vincent LONGIERAS marié à Marie PREBOT, et
qui est métayer à Sausse ;
En 1832, son fils Jean, « accompagné de sa mère, signe un fermage »
pour l'exploitation du moulin de Las Combas, avec le représentant de
la Comtesse de Rochechouart, dont nous avons donné copie dans la
partie consacrée aux moulins.

AUJOURD'HUI CHALAIS

..... reste une commune agricole, dont les paysages sont toujours modelés par les activités de ses paysans. Et les « hommes de ce pays », même s'ils ne sont plus pour la plupart des agriculteurs, restent paysans dans l'âme ; riches de ce pays, de ses coutumes traditions et mentalités. Ils vivent maintenant de la fourniture, et du transport de matériaux et de produits agricoles, de l'exploitation forestière, au sein de plusieurs PME ; ils sont artisans ou ouvriers du bâtiment, en mécanique auto et agricole ; ils travaillent dans la restauration ou l'accueil hôtelier.

Ils participent à la densité de l'activité associative communale, et contribuent à préserver et promouvoir un esprit de « village familial », ou de « famille villageoise ».

Amis, qui parcourez ces quelques lignes et notre village, recevez en partage, notre pays, son histoire, ses hommes et leurs espoirs, pour les aimer.

A CHALAIS, le 27 juin 1997 « Animacion e vita dau País »,
mis à jour le 29 août 2023.

Nous tenons à remercier pour leur aide, les Archives Départementales de la Dordogne, et la Société Historique et Archéologique du Périgord.

